



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#). Le rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est un tribunal administratif indépendant qui, en tant que partie intégrante du système de justice pénale canadien, prend en toute indépendance des décisions judiciaires sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier/le pardon et la radiation, et formule des recommandations en matière de clémence, d'une façon transparente et responsable, tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CLCC sont présentés dans le rapport sur le [Plan ministériel](#) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (au besoin) pour l'exercice financier 2022-2023 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

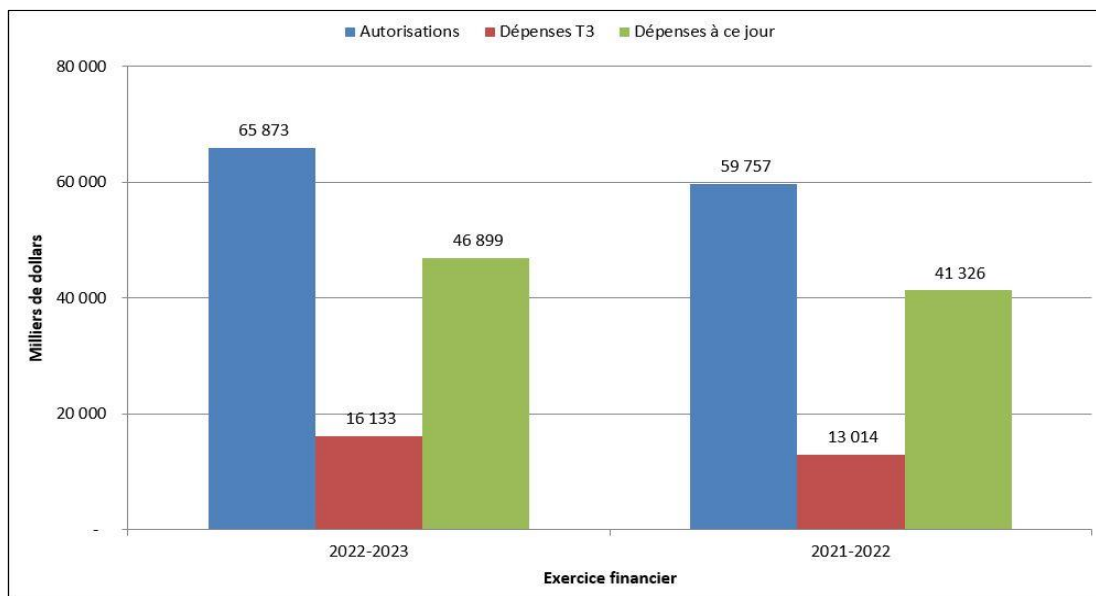
La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les crédits totaux disponibles pour l'exercice financier 2022-2023 s'élèvent à 73,4 millions de dollars, comparativement à 58,0 millions de dollars au 31 décembre 2021. L'augmentation de 15,4 millions de dollars, soit de 27 %, s'explique comme suit :

- 12,9 millions de dollars de fonds additionnels destinés à la Réforme du processus des pardons du Canada tel qu'annoncé dans le [Budget 2021](#). L'augmentation sert aussi à compenser une diminution des recettes en raison de la réduction des frais de demande de pardon/suspension du casier le 1^{er} janvier 2022, qui passeront de 657,77 \$ à 50,00 \$;
- 2,8 millions de dollars de fonds additionnels liée aux augmentations salariales négociées;
- 1,7 millions de dollars de fonds additionnels destinés à appuyer les technologies de l'information et les services juridiques de base;
- 0,4 million de dollars de fonds additionnels liée au report du Budget de fonctionnement de l'exercice précédent;
- 1,7 million de dollars en moins liés au report de fonds pour le portail de demande en ligne et la modernisation du Système de pardon et de suspension du casier (SPSC) en raison de retards dans la mise en œuvre du projet; et
- 0,7 million de dollars en moins destinés à des items variés.

Figure 1 - Dépenses du troisième trimestre comparées aux autorisations annuelles



Risques et incertitudes

La CLCC exerce ses activités dans un environnement dynamique et complexe qui exige de sa part de l'efficacité, de la souplesse et de l'innovation. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des risques, y compris sur le Profil organisationnel des risques qui est mis à jour tous les ans, pour cibler les défis et les possibilités, et s'y adapter.

En 2022-2023, les trois risques organisationnels de la CLCC sont les suivants :

A. Prise de décisions de qualité – Il existe un risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs, notamment :

- Les écarts concernant l'uniformité à l'échelle nationale qui ont une incidence sur les processus, les pratiques et la formation;
- La perte de la masse critique de commissaires pour une prise de décision efficace;
- L'adaptation de la formation des commissaires en fonction des nouvelles tendances et du paysage juridique actuel;
- La capacité de veiller à ce que les approches en matière de politiques d'aide à la prise de décisions répondent adéquatement aux divers besoins de la population de délinquants aux fins des décisions de mise en liberté sous condition; et
- L'efficacité des systèmes de gestion de l'information pour soutenir les décisions.

B. Capital humain (commissaires et personnel) – Il existe un risque que les activités et fonctions clés soient durement touchées, à moins que la CLCC ne soit en mesure de recruter et de conserver du personnel, ainsi que de renforcer les compétences et les capacités, tout en offrant un milieu de travail inclusif et diversifié qui soit compétitif parmi les partenaires du secteur public et adaptable dans le contexte d'un environnement de travail hybride émergent. Les commissaires (nommés par le gouverneur en conseil (GeC)) sont affectés à la CLCC pour un mandat de trois ou cinq ans à l'issue d'une procédure ouverte, transparente et fondée sur le mérite, à partir d'horizons divers, afin de garantir une gestion satisfaisante des postes vacants. Chaque commissaire participe à un programme d'orientation et de formation rigoureux qui se poursuit tout au long de son mandat. L'absence d'un programme de formation évolutif et adaptable pourrait présenter un risque pour la prise de décisions.

C. Technologies de l'information (TI) – Il existe un risque que la capacité et les opérations en matière de TI de la CLCC ne répondent pas aux besoins actuels et évolutifs de l'organisation et ne soutiennent pas les fonctions de continuité des activités. Cela est attribuable à la nature vieillissante des infrastructures des TI de la CLCC et des systèmes d'entreprise du gouvernement, aux attentes croissantes du public en ce qui concerne des moyens efficaces et accessibles de communiquer avec le gouvernement, et de la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins d'intégrité des programmes des TI et d'autres points névralgiques pour l'intégrité de l'organisation et les exigences des organismes centraux.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

À compter du 1^{er} janvier 2022, les frais de demande de suspension du casier ont été réduits de 657,77 \$ à 50,00 \$. Cette réduction significative des frais améliorera l'accès aux suspensions du casier, en particulier pour les personnes à faible revenu. Des renseignements supplémentaires sont fournis ici : [Suspension du casier - Canada.ca](#). Il y a quelques incertitudes liées au volume de demandes suite à la Réforme des pardons. Des dépenses supplémentaires en personnel ont été prévues pour les deux premières années afin de faire face à l'augmentation prévue du nombre de demandes, ce qui ne s'est pas concrétisé. La CLCC surveillera le nombre de demandes et appliquera des stratégies d'atténuation des risques, au besoin. De plus, des travaux sont en cours pour créer un portail de demande en ligne et moderniser le Système de traitement des demandes de pardon et de suspension du casier (SPSC). Du temps supplémentaire est nécessaire pour explorer les améliorations et, à ce titre, une demande de report du financement aux années futures a été faite et approuvée.

La pandémie de COVID-19 continue d'ajouter une pression minimale sur nos opérations. Les plans de voyage de la CLCC vers les établissements augmentent lentement et reviennent à une nouvelle normalité. Nos bureaux sont désormais entièrement rouverts et la CLCC continue à insister sur la nécessité d'adapter et de mettre à niveau l'infrastructure informatique pour permettre la mise en place d'un système hybride permanent de travail à distance et au bureau.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par,

Originale signé par

Jennifer Oades
Présidente

Originale signé par

Anik Lapointe CPA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

État des autorisations (*non vérifié*)

	Exercice 2022-2023 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	66 736	14 571	42 179
Revenus nets en vertu d'un crédit	(938)	(167)	(463)
Dépenses de programmes nettes totales	65 798	14 404	41 716
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	7 580	1 731	5 183
Autorisations budgétaires totales	73 378	16 135	46 899

	Exercice 2021-2022 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	54 740	12 454	40 997
Revenus nets en vertu d'un crédit	(2 784)	(952)	(2 695)
Dépenses de programmes nettes totales	51 956	11 502	38 302
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	6 047	1 512	3 024
Autorisations budgétaires totales	58 003	13 014	41 326

¹N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

	Exercice 2022-2023 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	53 782	14 884	40 485
Transport et communications	2 038	434	977
Information	154	2	111
Services professionnels et spéciaux	9 315	630	4 997
Location	332	56	247
Services de réparation et d'entretien	59	5	17
Services publics, fournitures et approvisionnements	186	36	74
Acquisition des terrains, immeubles et travaux	125	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	823	194	384
Autres subventions et paiements	(3)	59	70
Dépenses budgétaires brutes totales	66 811	16 300	47 362
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	938	167	463
Dépenses budgétaires nettes totales	65 873	16 133	46 899

	Exercice 2021-2022 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	50 581	12 852	38 554
Transport et communications	1 187	190	727
Information	46	1	3
Services professionnels et spéciaux	8 709	779	4 180
Location	396	5	213
Services de réparation et d'entretien	44	4	9
Services publics, fournitures et approvisionnements	192	22	63
Acquisition des terrains, immeubles et travaux	355	1	1
Acquisition de matériel et d'outillage	1 020	128	269
Autres subventions et paiements	11	(16)	2
Dépenses budgétaires brutes totales	62 541	13 966	44 021
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	2 784	952	2 695
Dépenses budgétaires nettes totales	59 757	13 014	41 326